



HAL
open science

Le territoire dans la mondialisation : entre migration et indigénat

Véronique Blanchard de La Brosse

► **To cite this version:**

Véronique Blanchard de La Brosse. Le territoire dans la mondialisation : entre migration et indigénat. CIST2011 - Fonder les sciences du territoire, Collège international des sciences du territoire (CIST), Nov 2011, Paris, France. pp.41-44. hal-01353371

HAL Id: hal-01353371

<https://hal.science/hal-01353371>

Submitted on 11 Aug 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le territoire dans la mondialisation: entre migration et indigénat

AUTEUR

Véronique BLANCHARD DE LA BROSSE (France)

RÉSUMÉ

La conception française du territoire s'est forgée au cours de plusieurs siècles de centralisation mettant à mal les identités locales, dans une dynamique nationale et impériale qui fonde la supériorité du centre civilisateur sur ses périphéries rurales. Les secousses du XXème siècle pourraient provoquer une nécessaire rupture épistémologique mais les institutions globales, telle la Banque Mondiale, élaborent des protocoles d'indigénisation qui loin de valider la vision "primitive" du territoire entérinent le déracinement du citoyen ordinaire.

MOTS CLÉS

Mondialisation, Banque mondiale, identité, nature, pouvoir, consentement.

TEXTE DE LA COMMUNICATION

Espace sous contrôle qui dans une certaine mesure s'auto-définit et se suffit à lui-même, le territoire peut apparaître comme une entité paradoxale, vouée au déclin voire réactionnaire, dans un contexte mondial caractérisé par la mobilité et l'interdépendance exacerbées d'une part, l'incertitude et le risque d'autre part.

La conception française du territoire est forcément empreinte de toutes les nuances qu'a pu y mettre la géographie républicaine, militaire et coloniale de la IIIème République, qui se revendique des Lumières, lesquelles, comme l'a écrit Tocqueville, ont fourni à la révolution dans ses phases successives l'appareil idéologique nécessaire pour parfaire l'œuvre centralisatrice de l'Ancien Régime.

Les identités locales, si exubérantes soient-elles, sont appelées à se résorber consensuellement dans un tout unitaire commandé par un cerveau central, ultime dépositaire du sens commun et de l'utilité publique. Le territoire est d'emblée un problème politique à résoudre, celui de son intégration dans la Nation, qui elle-même se trouve aux prises avec son destin impérial: on a pu écrire en 1905 que le Maroc convoité par l'Allemagne était aussi cher au cœur de la nation que les provinces perdues d'Alsace-Lorraine. Le statut du paysan français à la fin du XVIIIème siècle ressemble étrangement à celui de l'indigène des colonies un siècle plus tard, main d'œuvre taillable et corvéable à l'infini sur le grand chantier de la modernité. Certes il faut nuancer selon les lieux et les périodes, mais la dynamique de hiérarchisation et de centralisation territoriale, au prix éventuel de la pacification apparaît comme l'essence même de la civilisation: ce schéma darwinien reste profondément ancré dans l'inconscient collectif.

Mais en cette aube du XXIème siècle, il semblerait que les repères épistémologiques soient soumis à de profonds bouleversements. Un mur est tombé entre deux empires et deux citadelles idéologiques se sont effondrées, laissant entrevoir au fur et à mesure le gouffre sur lequel elles étaient fondées. Tout ce que les mots peuvent receler de force brutale a été mis à nu mais la boîte de Pandore ne s'est pas refermée pour autant: deux génocides se sont enchaînés dans une décennie et pour tâcher d'en rendre compte deux systèmes opposés s'assemblent peu à peu.

L'un s'appuyant peut-être à contre-sens sur la fameuse trame de la « banalité du mal » tend à naturaliser la violence en bestialisant la nature humaine: de la banalité à la fatalité le glissement est logique mais suicidaire en ce qu'il condamne le primat de la pensée, le cogito ergo sum.

L'autre au contraire met en exergue le caractère fondamentalement politique de la violence en démontant ses mécanismes et en découvrant ses techniques_ à commencer par celle qui depuis si longtemps se présentait comme instinctive par définition, la violence sexuelle. Dans ce système-là ce n'est pas la nature humaine qui est naturellement portée au mal, c'est le phénomène du pouvoir qui est par essence une effraction ou un abus plus ou moins poussé vers l'extrême du totalitarisme. Les connivences multiformes entre démocraties et dictatures, le processus continu de mise à jour de zones de non-droit au sein même des territoires démocratiques, la précarité réapparue des libertés fondamentales décrivent une continuité entre des systèmes politiques jusque-là posés comme antinomiques.

Bien entendu l'éventuelle rupture épistémologique ne concerne que ceux qui adhéraient à cette vision dichotomique dans une mesure proportionnelle à leur proximité réelle ou fantasmée avec les organes du pouvoir; l'histoire alternative des subaltern studies, l'histoire des vaincus, serait un tout autre échafaudage conceptuel, refoulé jusqu'ici dans le domaine du mythe ou du rêve, territoire magique du primitif. Et voici que des chercheurs (sud-américains) s'interrogent: et s'il fallait inverser l'ordre intellectuel, et si la pensée réductrice était la pensée neo-libérale, qui hypertrophie la place de l'homme dans l'univers, et la pensée complexe celle du « primitif » qui doute et qui s'inquiète d'autant plus qu'il connaît plus intimement _qu'il aime plus passionnément_ cette nature avec laquelle il refuse de rompre?

La réponse réside pour l'instant, du côté du pouvoir, dans la réhabilitation et le développement d'un régime juridique à forte réminiscence impériale, celle de l'indigénat dans l'empire colonial français ou des réserves indiennes en Amérique du nord.

Ainsi la Banque Mondiale reconnaît, dit-elle, que "l'identité des Peuples Indigènes est inextricablement liée à leurs territoires ancestraux". Ces conditions particulières, selon la Banque, exposent les Peuples Indigènes à diverses catégories de risques provoqués par les projets de développement, parmi lesquels la perte de l'identité, de la culture et des moyens de subsistance coutumiers et l'exposition aux maladies endémiques. Les relations de genre et intergénérationnelles chez les Peuples Indigènes sont caractérisées comme « complexes » et en raison de leur identité sociale distincte ils constituent fréquemment des segments de la population parmi les plus marginalisés. Leur capacité à défendre leurs droits et leurs intérêts fonciers ou territoriaux est par conséquent limitée, de même que leur possibilité de tirer profit des projets de développement etc.tandis que « le caractère vital de leur contribution au développement durable » est « reconnu » par la Banque.

C'est pourquoi la Banque Mondiale préconise des protocoles spécifiques destinés à garantir un processus de consultation « libre, préalable et informée » avec les communautés composant les «Peuples Indigènes». L'identification des groupes susceptibles de relever de ces protocoles sera confiée à des chercheurs en sciences sociales considérés comme des experts de la zone du projet. Le premier rôle de ces spécialistes sera de mesurer « l'attachement collectif » de communautés juridiquement qualifiées d'indigènes à un territoire donné situé dans la zone du projet, puis d'amener un processus de concertation débouchant sur des mesures concrètes susceptibles de remporter leur adhésion au projet tout en leur permettant de continuer à jouer leur rôle de « gestion durable des écosystèmes à risque».

Par rapport aux pratiques usuelles dans le domaine de l'aménagement des territoires périphériques des régions décrétées « en développement » et comme telle soumises au régime de « l'administration de mission », cette démarche peut apparaître comme

répondant aux luttes des peuples minoritaires au sort duquel est reconnu lié celui de ressources vitales pour l'ensemble de la planète. Elle semble par ailleurs rejoindre les problématiques actuelles du consentement ainsi que les nouvelles approches du rôle médiateur de la recherche.

En réalité, par de telles préconisations s'adressant exclusivement à des populations dont elle s'attache à caractériser l'altérité et la marginalité, la Banque Mondiale affirme par défaut la légitimité des procédures d'expropriation, déplacements, etc., appliquées aux groupes non répertoriés comme indigènes. Elle pratique un apartheid conceptuel en déclarant que les peuples indigènes vivent dans un univers physique et mental qui leur est entièrement propre et en même temps elle sous-entend avec une tranquille assurance que les peuples et groupes sociaux non indigènes n'ont pas de lien culturel ni d'attachement collectif à un territoire suffisamment forts pour remettre en question une décision d'aménagement prise au niveau étatique et super-étatique.

En proclamant la nécessité de protéger les droits territoriaux de collectivités spécifiques, ou tout au moins de mitiger de la façon la plus consensuelle possible l'atteinte éventuellement nécessaire à ces droits, elle entérine finalement l'abolition du territoire pour la majeure partie de la population mondiale. En prétendant consacrer le rôle « vital » de ces collectivités dans la gestion de ressources naturelles menacées, elle représente par défaut le citoyen mondial ordinaire comme un simple consommateur de biens environnementaux dont la gestion sera normalement assurée au niveau central: dans son cas le territoire n'a qu'une fonction passive, celle d'être le support et le moyen de politiques de gestion des ressources décidées par les représentants de collectivité abstraites et le plus large possible. Ce citoyen, dépourvu de lien répertorié avec une partie identifiée du patrimoine commun, se trouve renvoyé aux procédures de décision formelles dans lesquelles sa possibilité de participation « libre, préalable, et informée » sera inversement proportionnelle au prix attaché par les acteurs institutionnels à la ressource concernée.

A ce stade de la réflexion du secteur probablement le plus éclairé de la grande institution mondiale, le combat des peuples aborigènes ou amérindiens, appuyé par tout l'éventail des mouvements alternatifs mondiaux, n'aura pas joué le rôle pionnier qui pouvait être le sien. Les « peuples indigènes » sont renvoyés à leur statut d'exception, au risque de faire figure de privilégiés, au lieu d'ouvrir la voie d'une refondation mondiale du pouvoir, qui par le moyen du territoire pourrait réintroduire la nature comme une force autonome, un "ordre" au sens politique comme l'écrit Michel Serres, irréductible à la volonté humaine mais avec lequel une alliance peut être instaurée ou restaurée.

Comment un modèle comme celui qui se profile dans cette directive opérationnelle de la Banque Mondiale peut-il prétendre concilier deux approches fermement opposées, l'une qui valorise cette alliance, cet attachement de l'humain à la nature dotée d'une personnalité propre et inaliénable au point de lui accorder un caractère « vital », l'autre qui perpétue à l'échelle mondiale une approche technocratique et centralisée élaborée au fil des siècles dans les contrées occidentales? La réponse est peut-être qu'il ne cherche nullement à les concilier, mais plutôt à instrumentaliser leur opposition de manière à fixer ainsi les termes de l'alternative: en tant qu'indigène se voir réassigné son propre territoire désormais inscrit dans un espace qui lui échappe, ou en tant que simple habitant d'un lieu en cours d'aménagement, susceptible à tout moment de mobilité plus ou moins contrainte ou plus ou moins consentie, migrant virtuel, limiter son identité territoriale à quelques symboles d'investissement domestique.

REFERENCES

- Banque Mondiale 2005, Operational policies OP 4 -10 – Indigenous peoples
- Bel Air F. de dir. 2006 Migration et politique au Moyen-Orient. Beyrouth, IFPO
- Bouton Ch. "Pouvoir mourir et pouvoir tuer. Questions sur l'héroïsme guerrier." *Esprit*, janvier 2011, 119-132
- Clair R. 2001 La barbarie ordinaire. Music à Dachau. Gallimard
- Dabène O. Geisser V. Massardier G. dir., 2008 Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXIème siècle. Convergences Nord-Sud La Découverte
- Guillot N. "Les professionnels de la démocratie." *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 2001, 139, 53-65
- Gutierrez G. 1986 La force historique des pauvres Cerf
- Heidegger M. 2004 La Pauvreté. Presses de l'Université de Strasbourg
- Herbart P. 1939 Le chancre du Niger Nrf, Gallimard
- Houtart F. "L'état actuel de la théologie de la libération en Amérique latine" *La Pensée*, 348, oct/déc 2006, 59-67
- Keynes J. M. 2002 La pauvreté dans l'abondance Gallimard
- Lukacz G. 2006 Nietzsche. La destruction de la raison. Delga
- Mannheim K. 1995 Idéologie et utopie MSH
- Maurel Ch. "La World/Global History. Questions et débats." *Vingtième siècle* 104, oct-déc 2009, 153-166
- Pouchepadass J. "Les Subaltern Studies ou la critique postcoloniale de la modernité" *L'Homme* 156 oct-déc 2000, 161-186
- Rosanvallon P. 2008 La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité. Seuil
- Saint-Exupéry P. de 2004 L'inavouable. La France au Rwanda. Les Arènes
- Sarraut A. 1932 Grandeur et servitude coloniales Ed du Sagittaire
- Sen A. 2005 La démocratie des autres. Payot
- Serres M. 2009 Le temps des crises
- Sofsky W. 2002 L'ère de l'épouvante
- Tocqueville A. de 1988 L'Ancien Régime et la Révolution, Flammarion
- Wallerstein I. "Les économies-monde et leur histoire. Entretien." *Le Débat*, n°154 mars-avril 2009, 157-170

AUTEUR

Véronique **Blanchard de La Brosse**
regea6@gmail.com